Session d’information étudiants 01 juin 2016

Prévention et Sécurité

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Contenu

1. PI et les chiffres des accidents du travail jobiste

2. Législation "Jeunes au travail"

3. www.jesuisjobiste.be

PI et les chiffres des accidents du travail jobiste

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Prévention et Intérim

- Service central de prévention pour le secteur de l'intérim (cellule centrale et personnes de liaison).

- Créé par AR 04/12/1997, mis en place en 1998.

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Prévention et Intérim - Objectifs

*« La diminution du **nombre** et de la **gravité** des accidents de travail des intérimaires par la sensibilisation à la sécurité au travail»*

*« Protéger la **santé** des intérimaires contre les tâches à risque »*

*« Améliorer le **bien-être au travail** des intérimaires en mettant en place des procédures efficaces et pratiques »*

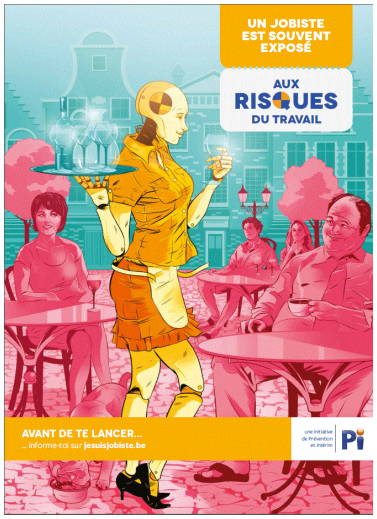
Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Actions de PI

- Publications:
  - Rapport annuel, PI news, agenda,…
- Avis et conseils

  aux agences d'intérim, aux intérimaires, aux clients-utilisateurs:
  - Téléphone vert, PI Mail,…









Preventie en Interim
Prévention et Intérim

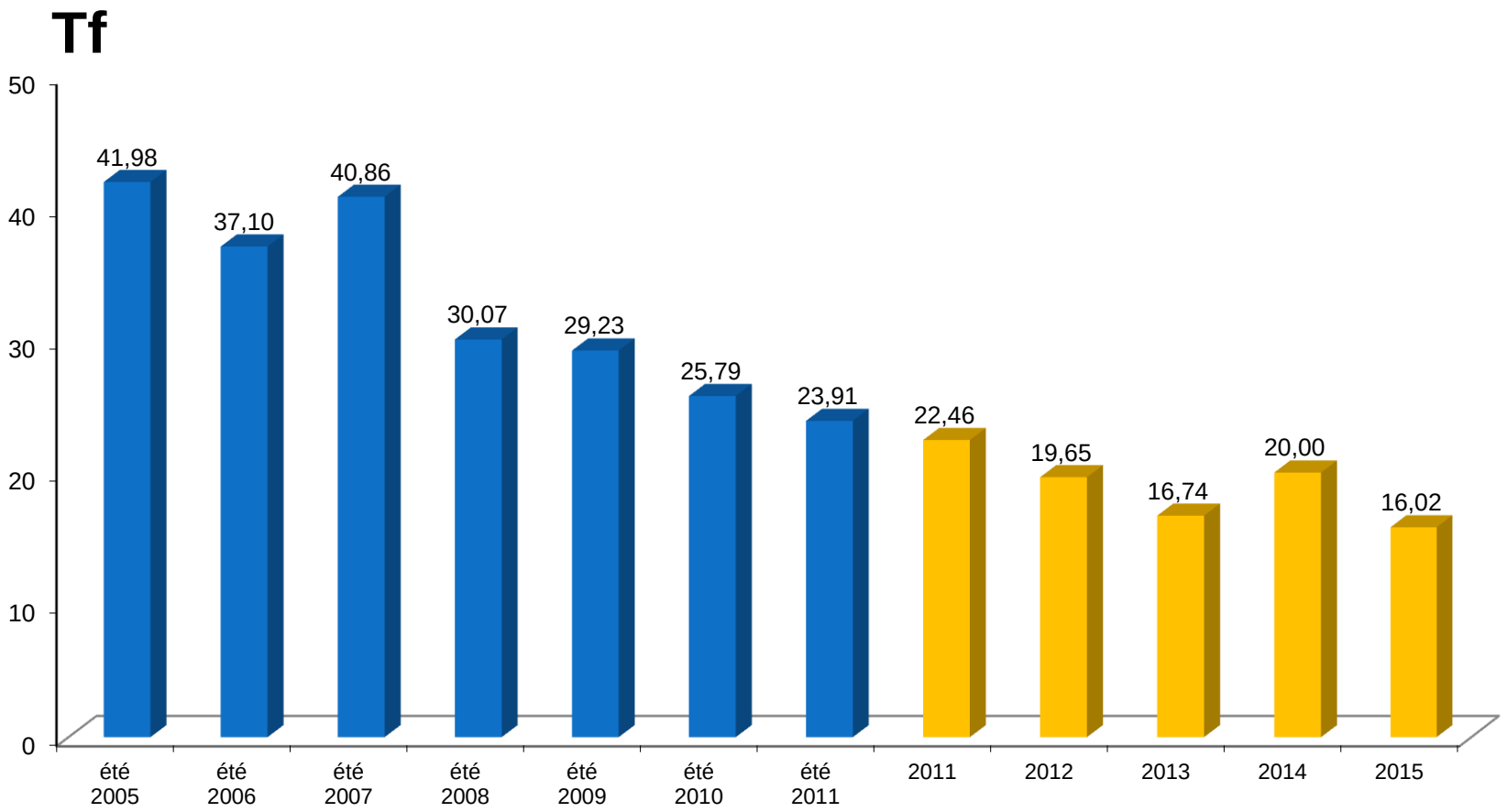
Jobiste intérimaire

Une des tâches de PI:

- Statistiques des accidents de travail chez les jobistes :
  - ➢ Mesure de la fréquence
  - ➢ Mesure de la gravité

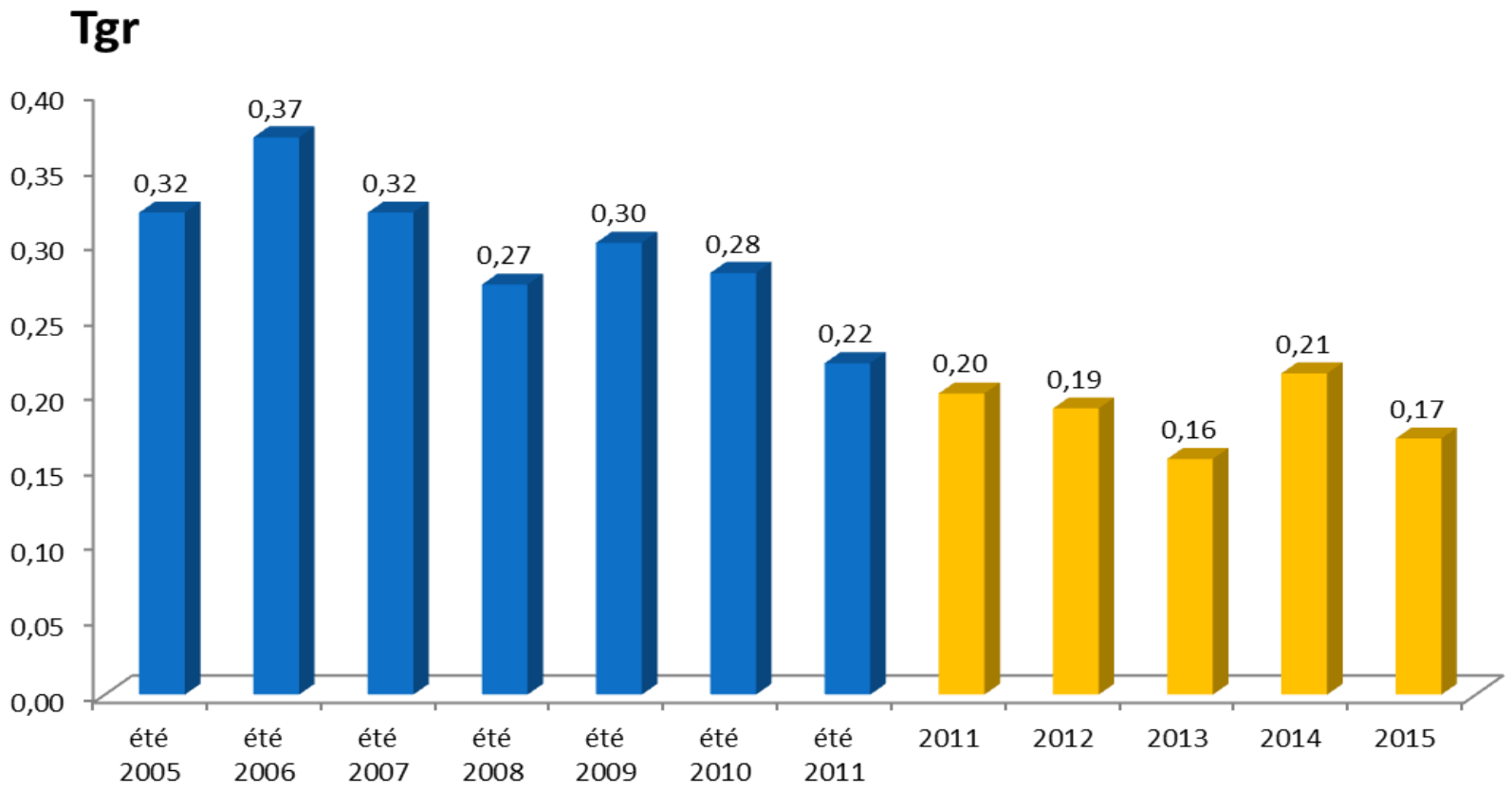
Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Taux de fréquence (Tf) - Jobistes



Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Taux de gravité (Tgr) - Jobistes

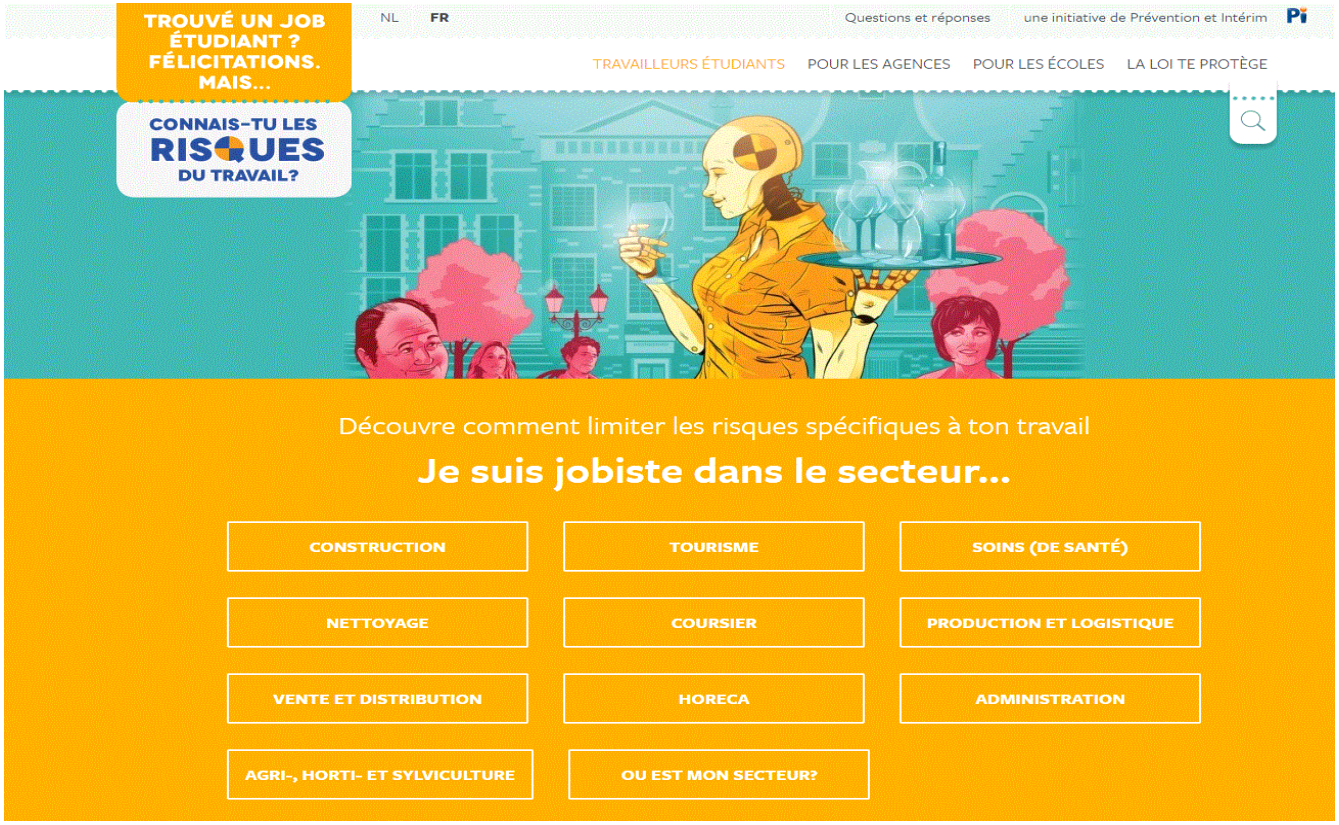


Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Jobiste intérimaire

La communication comme outil de prévention

→www.jesuisjobiste.be / Site actualisé



Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Législation "Jeunes au travail"

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Cadre législatif pour le travail intérimaire

- Loi travail temporaire (24/07/1987) : art 19
  - Responsabilité de l'utilisateur concernant la sécurité et le bien-être au travail des intérimaires (et donc des jobistes-intérimaires)
- Loi sur le bien-être au travail (04/08/1996)

- Code sur le bien-être au travail, catégories particulières de travailleurs :
  - AR du 15/12/2010 concernant le bien-être au travail des intérimaires
  - AR du 3 mai 1999 relatif à la protection des jeunes au travail

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Législation jeunes au travail

- En tant qu'employeur:

  Est-ce que je peux engager un étudiant?

  → **Analyse de risque (loi bien-être et code du bien-être + AR sur les jeunes au travail)**

- En tant que consultant :

  Comment savoir si je peux mettre un jobiste chez le client ?

  (AR bien-être des intérimaires)

  → **Dans la fiche de poste de travail !**

  → **Volet A - section 2, dernier point**

  Si, non coché → pas d'étudiant au travail pour ce poste.

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

En amont de la décision de possibilité de travail étudiant

- Analyse des risques du poste de travail
- Avis et proposition de mesures des parties impliquées

- Eviter le risque, EPC, formation, EPI, examen médical…
- Mesures adoptées approuvées par le CPPT ou autre.

- Intérêt pour l'entreprise d'étudiants intérimaires
- Etablissement de la fiche poste de travail par rapport aux résultats et mesures prises au sein de l'analyse des risques !

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Fiche Poste de Travail Intérimaire

Volet A : à compléter par l'utilisateur

1. Coordonnées de l'entreprise

BCE / N° d'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom et tél. personne de contact :

Service externe PPT :

2. Poste de travail - fonction

Numéro interne : Date d'émission :

Titre de la fonction à remplir :

Tâches à exercer :

Qualification et conditions professionnelles exigées :

Localisation du travail :

Equipements de travail à utiliser :

Instructions préalables :

Formations à prévoir :

☐ Étudiants travailleurs autorisés

3. Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (+ indiquer le type de protection)

☐ Blouse :
☐ Casque :
☐ Ceintures – harnais de sécurité :
☐ Chaussures de sécurité :
☐ Équipement spécifique :
☐ Gants - moufles :
☐ Lunettes – écran de protection :
☐ Masque :
☐ Pantalon - salopette :
☐ Pommades :
☐ Protections auditives :
☐ Veste :
☐ Autres :

4. Surveillance de santé obligatoire ☐ oui ☐ non

Vaccinations/test[1] ☐ Tétanos ☐ Tuberculose ☐ Hépatite B ☐ Autres:

Risque pour la santé ☐ Poste de sécurité ☐ Jeunes ☐ Poste de vigilance ☐ Activité à risques définis (voir ci-dessous)

Détails : risques définis	NOM	CODE[2]
→ ☐ **Agents chimiques**		
→ ☐ **Agents biologiques**		
→ ☐ **Agents physiques**	☐ bruit ☐ température ☐ vibrations ☐	

1 La surveillance de santé pour l'activité avec denrées alimentaires est supprimée à partir du 1 janvier 2016. Une attestation de santé du médecin traitant est suffisante. Voir CIN 2015 01 Agents biologiques

2 Utiliser les codes comme prévu dans l'AM du 9 Juin 2010 « Rapport annuel des services externes de prévention et de protection au travail ».

Fiche Poste de Travail Intérimaire

Détails : risques définis	NOM	CODE[2]
→ ☐ **Contraintes**	☐ contraintes ergonomiques ☐ manutention de charge ☐ travail de nuit / posté ☐	
→ ☐ **Charges psychosociales**	☐	

5. Mesures liées à la protection de la maternité ☐ oui ☐ non

Travailleuse enceinte : aménagement du poste de travail :
écartement à partir de :

Travailleuse allaitante : aménagement du poste de travail :
écartement pour une période de :

6. Dates de l'avis

Date de l'avis ☐ du comité ☐ de la délégation syndicale ☐ de la participation directe des travailleurs :

Date de l'avis du conseiller en prévention – Médecin du travail :

Date de l'avis du conseiller en prévention – Service interne :

Volet B : à compléter par l'entreprise de travail intérimaire

7. Coordonnées de l'entreprise

Nom de l'agence d'intérim :

Adresse :

Nom et tél. personne de contact:

Service externe PPT :

8. Intérimaire N° de registre national :

Nom, prénom :

Date de naissance : Tél. :

Formations acquises : Expérience :

Date de remise d'une copie commentée à l'intérimaire :

Volet C : à compléter par l'utilisateur – accueil

9. Réalisation de l'accueil ☐ oui ☐ non

A compléter uniquement si la FPT est utilisée comme document d'enregistrement de l'accueil par l'utilisateur.

Nom responsable accueil : Fonction responsable accueil:

Signature : Période de l'accueil :

Jobistes intérimaires au travail

- les Jobistes intérimaires…

→ doivent recevoir le même niveau de protection que les travailleurs fixes (examens médicaux, EPI…) (Art 11, AR bien-être des intérimaires) et application de la loi et du code sur le bien-être au travail;

→ + Mesures spécifiques prévues par l'AR Jeunes au travail du 3 mai 1999;

→ + Interdictions éventuelles prévues par l'AR.

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

AR Jeunes au travail 3 mai 1999

Règles générales

Il est interdit d'occuper des jeunes au travail:

- Pour des travaux qui vont au-delà des capacités (physiques et psychologiques);
- Pour des travaux qui présentent un facteur d'accident dû au manque du sens de sécurité, d'expérience et de formation de ces jeunes;
- Pour des travaux qui impliquent une exposition à :
    - Des agents toxiques, cancérigènes;
    - Des radiations ionisantes;
    - Des températures extrêmes (chaud, froid) ou à des bruits ou des vibrations.

ET

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

La liste non-limitative des travaux interdits:

- Exposition à des agents biologiques, chimiques et physiques
- Procédés et travaux (21 points)
- Endroits (à risque d'explosion, lieux où l'on pratique des autopsies,…)

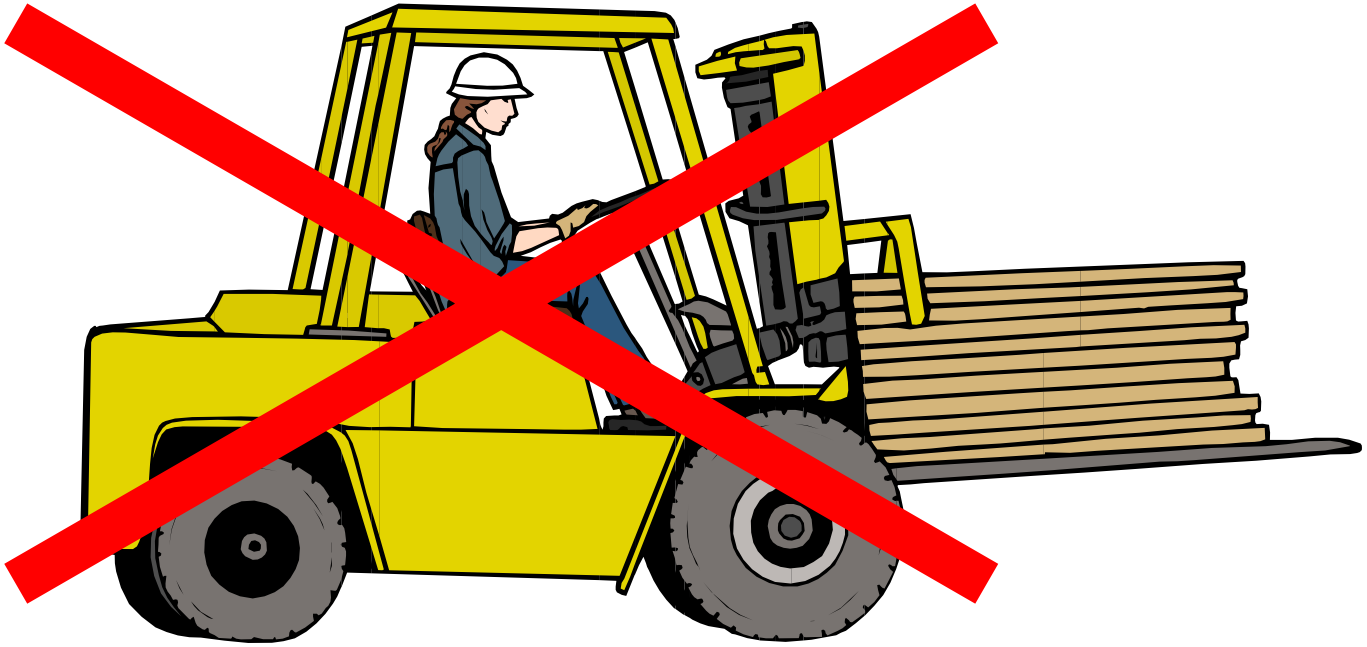
→ *Voir circulaire 2014 02 Protection étudiants jobistes pour la liste complète*

ET

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

- Un jeune peut-il travailler sur un clark ? **NON JAMAIS !**



Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

- Un jobiste peut-il conduire un transpalette électrique **non gerbeur**?





Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

1. Transpalette électrique avec conducteur accompagnant

- ✓ + de **16** ans
- ✓ Max. 6 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:





  - Uniquement pour déplacer une palette
  - Ne peut placer une palette dans un rack
  - Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir.

Travaux interdits pour les jeunes

2. Transpalette électrique avec conducteur portée





- ✓ + de **18** ans:
- ✓ Max. 16 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:
  - Uniquement pour déplacer une palette
  - Ne peut placer une palette dans un rack
  - Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes

Dérogations

Pour effectuer un des travaux interdits, le jobiste:

- Doit avoir plus de 18 ans ;

ET

- L'orientation des études correspond aux travaux qu'il va effectuer;

ET

- L'employeur demande l'avis du CPPT et du (ou des) conseiller(s) en prévention;

ET

- Surveillance de santé préalable.

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Travaux interdits pour les jeunes



Mais la dérogation ne s'applique pas pour
le chariot à manutention automoteur (cariste) !

Surveillance de santé préalable

Un examen de santé pour votre étudiant est obligatoire si :

- Une surveillance de santé préalable est prévue dans la FPT (volet A point 4) = comme les autres travailleurs.

Ou

- Étudiants < 18 ans ;

Ou

- Travail de nuit (entre 20h et 6h) ;

Ou

- Jeunes qui effectuent des travaux et exposés à des agents ou procédés de la liste non-limitative des travaux interdits (pour les dérogations).

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Surveillance de santé préalable

www.pi-m.be



Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Autres catégories: Jeunes au travail en vue de leur formation professionnelle

Dérogations des travaux interdits :

- → Travaux, occupations ou présences indispensables à leur formation professionnelle;
- → Accompagnement d'un travailleur expérimenté;
- → Respect de l'ensemble des règles de prévention par un membre de la ligne hierarchique;
- → Examen préalable à l'embauche.

Jeunes au travail en vue de leur formation professionnelle

≠ jobistes

≠ stagiaires (propre AR)

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

3. www.jesuisjobiste.be

Jesuisjobiste.be

TROUVÉ UN JOB ÉTUDIANT ? FÉLICITATIONS. MAIS...

CONNAIS-TU LES RISQUES DU TRAVAIL?

NL FR Questions et réponses une initiative de Prévention et Intérim Pi

TRAVAILLEURS ÉTUDIANTS POUR LES AGENCES POUR LES ÉCOLES LA LOI TE PROTÈGE



Découvre comment limiter les risques spécifiques à ton travail

Je suis jobiste dans le secteur...

- CONSTRUCTION
- TOURISME
- SOINS (DE SANTÉ)
- NETTOYAGE
- COURSIER
- PRODUCTION ET LOGISTIQUE
- VENTE ET DISTRIBUTION
- HORECA
- ADMINISTRATION
- AGRI-, HORTI- ET SYLVICULTURE
- OU EST MON SECTEUR?

Jesuisjobiste.be

- Législation
  - Circulaire
  - Textes de loi
- Conseils de prévention pour les Jobistes
  - Par fonction
  - Par risque
  - Facilement compréhensible

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Jesuisjobiste.be

- Matériel de Sensiblisation
  - Affiches
  - Fardes de contrat
  - Gadgets



- Informations utiles pour les agences d'intérims

Preventie en Interim
Prévention et Intérim

Questions ?

Preventie en Interim
Prévention et Intérim